

ARRONDISSEMENT ROSEMONT-LA PETITE-PATRIE

**ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION
PREMIER PROJET DE RÉSOLUTION CA13 26 0051**

AVIS est par la présente donné aux personnes intéressées par le soussigné, secrétaire de l'arrondissement de Rosemont-Là Petite-Patrie, que le conseil d'arrondissement a adopté, lors de sa séance ordinaire tenue le 4 février 2013, un premier projet de résolution (CA13 26 0051) en vertu du *Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement de Rosemont La Petite-Patrie (RCA-8)*, relativement à un projet particulier autorisant :

- Une hauteur supérieure à la réglementation pour l'agrandissement du bâtiment situé au 5925, 27^e Avenue.

Une assemblée publique de consultation sera tenue concernant ce projet de résolution le 11 mars 2013 à 17 h, au 5650, rue D'Iberville, 2^e étage, en la Ville de Montréal, conformément aux dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1).

Au cours de cette assemblée publique de consultation, le maire de l'arrondissement ou un autre membre du conseil désigné par lui, expliquera le projet de résolution ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

Ce premier projet de résolution vise la **zone 0507**, de même que les zones qui lui sont contiguës. Le périmètre de l'ensemble du plan de zones concernées est délimité par le plan figurant ci-dessous :



1120963114

01-2013

Ce projet de résolution est susceptible d'approbation référendaire.

Le projet de résolution CA13 26 0051 ainsi que le plan de la zone visée et de ses zones contiguës sont disponibles pour consultation au bureau Accès Montréal de l'arrondissement, situé au 5650, rue D'Iberville, en la Ville de Montréal, du lundi au vendredi, de 9 h à 17 h.

Donné à Montréal, ce 26 février 2013

Me Karl Sacha Langlois, L.L.L., B.A.A., OMA
Secrétaire d'arrondissement